

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

BAPTÊME

Roxane et Lucile



Les enfants des deux familles s'expriment avec le symbole de la lumière.

MYANS
Les baptêmes de Lucile et Roxane, deux petites filles de la commune, se sont déroulés dimanche dans l'église de

Myans. Les chants étaient accompagnés à la guitare. De nombreux enfants étaient présents, rendant l'événement très vivant et joyeux. À la

lumière des textes judicieusement choisis, le père Clément a orienté son homélie sur "l'amour de Dieu pour tous les hommes".

CONCOURS

Cinq entreprises savoyardes récompensées



Aux côtés d'André Mollard, président de la Chambre des métiers et de l'artisanat (à gauche), les lauréats du concours qualité totale 2018.

CHAMBERY
Jeudi dernier, au Phare dans le cadre de la 90^e édition de la Foire de Savoie en présence d'élus et des partenaires du concours (Banque populaire des Alpes, Socama Aura, Maaf, Radiance, Chambéry Savoie Handball et l'association Sigma), André Mollard, président de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA 73) a remis aux lauréats les trophées du concours qualité totale 2018. Cinq trophées, assortis de chèques allant de

1 500 à 3 000 € ont été décernés. Différents prix ont été attribués : "excellence", "dynamique commerciale", "ressources humaines", "développement durable et environnement" et un prix "coup de cœur". Ce dernier était destiné à récompenser l'entreprise artisanale n'ayant pas pu concourir dans les catégories ouvertes mais dont le dossier a été considéré par le jury comme remarquable. Ces hommes de métier et de passion, alliant les savoir-fai-

re ancestraux aux techniques les plus modernes, les artisans sont au cœur du développement économique de la Savoie. Ces chefs d'entreprise, résolument engagés dans la recherche de la qualité ou ayant su intégrer les nouvelles exigences collectives en matière de santé, de gestion des personnels et de respect de l'environnement, sont également l'illustration d'une certaine perfection et le reflet d'un enthousiasme qui attire et donne de l'élan.

CONFÉRENCE

Réflexion sur l'inclusion à l'ASH 73

SAINT-ALBAN-LEYSSE
Le philosophe Gérard Guieze était présent vendredi dernier, à l'Accueil Savoie Handicap 73 (ASH73) pour une réflexion avec les responsables d'ASH, cadres et administrateurs sur l'inclusion, thématique omniprésente des politiques publiques actuelles, et pour une vision sur son devenir au sein de l'association. Gérard Guieze a porté le débat, enrichi par des échanges fructueux. Ce temps a permis de mettre en avant que l'inclusion est largement pratiquée au quotidien dans l'établissement : par la socialisation, la participation, la prise en compte, l'ouverture à une existence publique des différences. L'actualité de la rentrée est riche avec la journée au Semnoz le 25 septembre, la sortie pique-nique entrant dans le cadre de la semaine nationale "Sentez-vous Sport" pour le développement de l'activité physique et sportive. Accueil Savoie



Accueil Savoie Handicap 73 a fait sa rentrée vendredi dernier.

Handicap propose également une formation pour les aidants pour mieux vivre son rôle au quotidien, auprès des personnes âgées ou handicapées, et tout type de pathologies. Six modules gratuits sont prévus de 9 h à 12 h, à la Maison des familles d'Accueil Savoie Handicap. Elles évoqueront plusieurs thématiques : "Quand la maladie, le handicap s'immisce dans la relation au proche" (10 novembre), "Être aidant : une

posture, des besoins, des attentes et des limites" (24 novembre), "La relation au quotidien avec son proche" (8 décembre), "Trouver sa place avec les professionnels" et "Moi, mon proche et la vie quotidienne" (26 janvier), "Comment concilier sa vie d'aidant avec sa vie personnelle et sociale ?" (9 février). Nombre de places limitées, inscription : Sylvie Henriette, sylvie.henriette@ash73.com.

ADMINISTRATION

Comment déclarer la naissance de son enfant ?

■ Principe

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant. Attention : pour les parents non mariés entre eux, la déclaration de naissance ne vaut pas reconnaissance, sauf pour la mère si elle est désignée dans l'acte de naissance de l'enfant. Pour établir le lien de filiation, une démarche de reconnaissance volontaire doit être effectuée.

■ Délai

La déclaration doit être faite dans les trois jours qui suivent le jour de la naissance. Si l'enfant naît un mercredi, un jeudi ou un vendredi, ce délai est repoussé au lundi suivant. Une naissance qui n'a pas été déclarée dans ce délai, ne peut être inscrite sur les registres que sur présentation d'un jugement rendu par le tribunal de grande instance dans lequel est né l'enfant.

■ Démarches

La naissance est déclarée par le père, ou à défaut, par le médecin, la sage-femme ou une autre personne qui aura assisté à l'accouchement. La déclaration de naissance est faite à la mairie du lieu de naissance. L'acte de naissance est rédigé immédiatement par un officier d'état civil.

■ Pièces à fournir

- Le certificat établi par le médecin ou la sage-femme.

- La déclaration de choix de nom si les parents souhaitent utiliser cette faculté.
- L'acte de reconnaissance si celui-ci a été fait avant la naissance.
- Le livret de famille pour y inscrire l'enfant, si le(s) parent(s) en possède(nt) déjà.

■ Coût

La déclaration de naissance est gratuite.

Partenaire des acheteurs publics pour la collecte et la publication des avis presse & web

Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation

www.marchespublics.ledauphine-legales.com

le dauphiné Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

SAVOIE

Josée Raimond
>> 04 79 33 86 72
LDLegaes73@ledauphine.com

Dans le cadre de la transparence de l'avis économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié en date du 22 décembre 2016, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire
SOIT 1,88€ HT/m² colonne

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées

COMMUNE DE VILLARD-D'HERY

Avis d'appel public à la concurrence

1. Organisme passant le marché / Maître d'ouvrage
Commune de VILLARD-D'HERY
2. Objet du marché : travaux d'aménagements et de sécurisation de la traversée de "Villard-Siard" et un complément sur celle du chef-lieu sur la commune de VILLARD-D'HERY.
3. Caractéristiques principales :
Marché composé en lots :
Lot 1 - Aménagements de surface à Villard Siard (commune de VILLARD-D'HERY)
Lot 2 - Aménagements de surface au Chef-Lieu (commune de VILLARD-D'HERY)
Lot 3 - Réseaux EAUX PLUViales à Villard Siard (Cœur de Savoie)
4. Type de procédure : procédure adaptée régie par l'article 27 du décret 1102016-360.
5. Type de personne public : collectivité territoriale
6. Critères de sélection :
- Renseignements concernant la situation propre du prestataire et les formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise.
- Garanties professionnelles, techniques et financières.
- Un justificatif de visite sur site est impératif.
7. Critères d'attribution :
- Le prix des prestations : 60 %
- Le mémoire technique : 30 %
- Le délai : 10 %
8. Durée d'exécution
Lot n° 1 et 2 fixé à 35 jours ouvrés de travaux + 10 jours ouvrés de préparation de travaux.
Lot n° 3 fixé à 05 jours ouvrés de travaux + 10 jours ouvrés de préparation de travaux.
9. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Cabinet VERDIS
58, chemin de la Ficologne - 73190 SAINT-BALDOPH
Téléphone : 04 79 28 31 62 - Fax : 04 79 60 05 91
Courriel : contact@verdis.fr
10. Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :
Mairie de VILLARD-D'HERY - Chef-Lieu - 73800 VILLARD-D'HERY
11. Retrait des dossiers : dossier de consultation papier à la charge de l'entreprise, à retirer à l'adresse suivante : Cabinet VERDIS
58, chemin de la Ficologne - 73190 SAINT-BALDOPH
Téléphone : 04 79 28 31 62 - Fax : 04 79 60 05 91
12. Date limite de réception des offres : lundi 1^{er} octobre 2018 à 17 h 30 en mairie.
13. Date d'envoi de la publication : mardi 18 septembre 2018

107743600

SYNDICAT MIXTE SAVOIE GRAND REVARD

Avis d'appel public à la concurrence

M. Michel FRUGIER - Président
1500, boulevard Lepic - 73100 AIX-LES-BAINS
Référence acheteur : 18AT-0033-S
L'avis implique un marché public
Objet : Agrandissement du parking de Crolles sur la station du Revard
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 40% Valeur technique de l'offre
- 10% Délai d'exécution
- 50% Prix
Remise des offres : 09/11/18 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 17/09/2018
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur
<http://www.marchespublics.ledauphine-legales.com>

107761700

MAIRIE AIME-LA-PLAGNE

Avis d'appel public à la concurrence

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Mairie Aime-la-Plagne
Correspondant : Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, maire
1112, avenue de Tarentaise, BP 58, 73211 Aime-la-Plagne cedex
Tél. 04 79 09 78 82 - courriel : mairie@mairie-aime.fr
adresse internet du profil acheteur :
<https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Objet du marché : Transport relatif aux secours sanitaires hélicoptérés pendant les saisons d'hiver sur les stations de Plagne Aime 2000 et Montalbert
Catégorie de services : 4
L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec un seul opérateur
Caractéristiques principales :
Des variantes seront-elles prises en compte : non
Prestations divisées en lots : non
La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)
Type de procédure : Procédure adaptée
Date limite de réception des offres : 11 octobre 2018 à 10 h 00
Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2018se064
Date d'envoi du présent avis à la publication : 18 septembre 2018
Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :
adresse internet :
https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_GQPJUT77CB
Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : adresse internet :
https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_GQPJUT77CB

107812800

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DE SAINT-FRANÇOIS-LONGCHAMP

Commune déléguée de Saint-François-Longchamp

Avis d'enquête publique

Le Maire de Saint-François-Longchamp informe le public qu'une enquête publique sera ouverte en mairie de la Commune déléguée de Saint-François-Longchamp concernant :

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Saint-François-Longchamp (Savoie) dans le cadre du projet de la Lauzière, pour la création de lits touristiques.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposées en Mairie de Saint-François-Longchamp - Bâtiment le Roc Noir - 73130 SAINT-FRANÇOIS-LONGCHAMP :

Du Lundi 17 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018
Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures ci-dessous :

Les lundis, mercredis et vendredis, de 9h à 12h et de 14h à 17h
Et pour, le cas échéant, consigner ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en Mairie de Saint-François-Longchamp, avant la date de clôture de l'enquête.

M. Bernard RATEL a été désigné par le Tribunal Administratif de Grenoble en qualité de Commissaire Enquêteur.
Le Commissaire Enquêteur se tiendra, en personne, à la disposition du public, en Mairie de Saint-François-Longchamp :

- Le lundi 17 septembre 2018 de 15h à 17h
- Le vendredi 28 septembre 2018 de 15h à 17h
- Le vendredi 19 octobre 2018 de 15h à 17h

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera déposée en Mairie de Saint-François-Longchamp, un mois après la clôture de l'enquête, pour une durée de un an.
Après l'enquête publique, le projet de modification du PLU pourra être approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire de Saint-François-Longchamp, M. Patrick PROVOST

104217100

COMMUNE DE ROGNAIX (SAVOIE)

Avis d'enquête publique

Révision du plan local d'urbanisme

Par arrêté n° 18/2018 en date du 14 septembre 2018, M. le Maire de la commune de ROGNAIX a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du plan Local d'Urbanisme de la commune de Rognaix.

A cet effet, Martine MOLLARD a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

La présente enquête publique se déroulera à la mairie de ROGNAIX, 403, rue de la mairie, 73730 ROGNAIX, Téléphone/fax : 04 79 38 21 94 du mardi 9 octobre 2018 à 9h00 au mardi 13 novembre 2018 12h00, soit pour une durée de 36 jours consécutifs.

Toutes informations nécessaires peuvent y être demandées. Toute personne pourra à sa demande et à ses frais, obtenir une copie du dossier soumis à l'enquête publique auprès de monsieur le maire, BURDET Patrice, 403, rue de la mairie 73730 ROGNAIX, responsable du projet.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et parafiché par la commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de ROGNAIX, pendant 36 jours consécutifs, aux jours et heures d'ouverture, exceptionnellement plus longue, de la mairie : Mardi de 9 h à 12 h - Jeudi de 15 h à 18 h - Vendredi de 14 h à 17 h. A l'exception du 1^{er} novembre.

Le dossier est également disponible sur le site de la commune à l'adresse : www.roгнаix.fr

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre d'enquête, prévu à cet effet, disponible au siège de l'enquête publique aux horaires d'ouverture de la mairie ;
- Ou les adresser, par écrit, au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête publique ; madame la commissaire-enquêteur - mairie de ROGNAIX 403, rue de la mairie, 73730 ROGNAIX ;
- Ou par courriel à l'adresse : commune.de.roгнаix@gmail.com en précisant dans l'objet révision du PLU.

Pendant la durée de l'enquête publique, la commissaire enquêteur sera présente en mairie de ROGNAIX pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Mardi 9 octobre 2018 de 9 h à 12 h
- Jeudi 18 octobre 2018 de 15 h à 18 h
- Vendredi 26 octobre 2018 de 14 h à 17 h
- Mardi 13 novembre 2018 de 9 h à 12 h.

Les observations inscrites sur le registre disponible à la mairie de ROGNAIX, les courriels et lettres reçues en mairie au nom du commissaire enquêteur ne seront pas mis en ligne sur le site de la mairie.

A compter de la clôture de l'enquête et dès qu'ils seront connus, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de ROGNAIX, aux jours et heures habituels d'ouverture : Mardi de 9 h à 11 h - Jeudi de 16 h à 18 h - Vendredi de 14 h à 16 h.

A l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal aura compétence pour prendre la décision d'approbation du PLU de la commune de ROGNAIX. Il pourra au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de son approbation.

Le Maire, Patrice BURDET

107568500

VIES DES SOCIÉTÉS

Augmentations de capital

AMFP

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège : Le Lavassac - 73440 Saint-Martin-de-Bellevalle
839 576 790 RCS Chambéry
L'AG du 21/08/2018 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 75 000 euros, par voie d'apports en nature. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

107649200